

**Région**

Direction des Transports  
et des Mobilités

Dossier suivi par Olivier  
BLOT  
olivier.blot@vendee.fr  
02 28 85 82 90  
DTM/RB/AD/AM/2017-  
11-14052

Nantes, le 13 novembre 2017

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, la Région des Pays de la Loire exerce la compétence en matière de transports scolaires depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Dans ce contexte, nous souhaitons de nouveau attirer votre attention sur le décret concernant l'assouplissement des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

A l'échelle régionale, relativement peu d'écoles ont fait le choix de modifier les rythmes scolaires pour la rentrée 2017, mais un nombre important de communes travaille actuellement à cette réorganisation pour la rentrée 2018.

Les modifications d'entrée et de sortie de cours des élèves peuvent avoir des impacts conséquents sur l'organisation des services de transports scolaires, notamment quand les moyens sont réutilisés entre les établissements primaires et secondaires. Tout changement d'horaires nécessite donc une étude technique au cas par cas le plus en amont possible.

L'Académie et la Région souhaitent que l'AMF de la Vendée consulte l'ensemble des communes du département afin que celles-ci adressent directement à la Région, leurs réponses à ces deux questions **avant le 15 janvier 2018**:

- Souhaitez-vous modifier les horaires des établissements scolaires à l'occasion de la prochaine rentrée ?
- Si oui, quels seraient les nouveaux horaires proposés ?

Les ajustements d'horaires feront l'objet d'une étude de faisabilité de la part des services régionaux. En effet, ces derniers veilleront à préserver les enchainements de services qui permettent de rationaliser l'organisation des transports scolaires sur un secteur et d'optimiser les moyens.

Par la suite, une validation de l'ensemble des horaires par le Comité Départemental de l'Education Nationale pourrait être envisagée courant février ou mars 2018, ce qui permettrait à la Région de figer l'organisation du transport scolaire peu avant l'ouverture des inscriptions scolaires sur internet.

Ceci est primordial pour garantir la réussite de la prochaine rentrée scolaire tant pour les usagers que pour l'ensemble des partenaires concernés (communes, écoles, transporteurs...).

Afin que toutes les parties prenantes aient une bonne information de la position de la Région, une copie de ce courrier sera adressée au Conseil départemental, à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, ainsi qu'à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique. Nous vous saurons gré de bien vouloir le diffuser également auprès des maires du département de la Vendée.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Recteur d'Académie  
Chancelier des Universités



**William MAROIS**

Le Président de la Commission Transports,  
mobilité, infrastructures



**Roch BRANCOUR**

**Madame Anne-Marie COULON**  
Président de l'Association des Maires  
du département de la Vendée  
Maison des Communes  
65 rue Kepler  
CS 60239  
85006 LA ROCHE-SUR-YON

Copie :  
Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale  
Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Monsieur le Directeur diocésain de l'Enseignement catholique  
Madame Nathalie GOSSELIN, Conseillère régionale